



## COMPTE RENDU CAPL Liste d'aptitude de C en B du 06/11/2014

Après lecture des déclarations liminaires de Solidaires finances publiques 27 et de la CGT finances publiques 27 (la déclaration liminaire est jointe à cet envoi), M ROCHE a souhaité répondre à quelques points. Concernant les suppressions d'emplois et les conditions de vie au travail qui en découlent : les emplois ne relèvent pas de sa responsabilité et renvoie les débats lors des Comités Techniques Locaux ou CHS-CT. Dans les services M ROCHE estime qu'il existe encore des marges de manœuvre...et donc aux agents de prioriser les tâches et de mieux s'organiser!!! Il y a en effet pour lui « une distance importante entre les suppressions d'emplois et les conditions de vie au travail ». Chacun appréciera... car lors de nos visites de sites, ce n'est pas du tout ce ressenti que nous avons constaté mais une souffrance réelle au travail, un ras-le-bol général. Bref, il ne faudra pas compter sur notre AGFIP pour se battre à Bercy contre les prochaines suppressions d'emplois dans notre DDFIP. Les élus CGT FP 27 sauront une fois encore et lors du prochain CTL (17 novembre) défendre les revendications des agents.

En début de séance, Mr Roche a annoncé que le nombre de potentialités était de 6, chiffre augmenté de 2 (soit 8 dossiers) à l'issue de cette CAP. Pour les dossiers classés « très bons » la direction a proposé 5 dossiers.

La CGT FP 27 a regretté cet état de fait qui rappelons- le (cf la déclaration liminaire) empêche toute défense en CAP Nationale dès lors que le dossier n'est pas classé en « excellent ».

Nous avons insisté encore une fois sur les modalités de sélection de la liste d'aptitude privilégiant le mérite en toute opacité : la façon de noter varie d'un évaluateur à l'autre ; la qualité rédactionnelle d'un chef de service à l'autre diffère également, entre celui qui va mettre 2 lignes pour un agent excellent et l'autre 8 lignes ; l'octroi de réduction est soumis au contingentement ...). Bref pour la CGT, la liste d'aptitude doit exister à la marge, pour des agents ne pouvant pas passer le concours pour des raisons particulières. Là encore, le classement des dossiers aura été très subjectif, certains restés en « très bon » méritaient d'être classés en « excellent » et des « à revoir » en « très bon ». Voilà pourquoi la CGT revendique depuis longtemps un véritable examen professionnel ou bien un plan de requalification du C en B.

Un certain nombre de dossiers ont été évoqués par les organisations syndicales. Pour chacun des dossiers, les critères retenus par la direction étaient différents (4 croix en excellent dans le tableau synoptique est obligatoire pour les uns ...mais 3 suffisent pour d'autres ; la succession de réductions obligatoires pour certains dossiers mais pas forcément nécessaire pour d'autres ; les appréciations littérales devant être toutes excellentes pour certains mais pas pour d'autres...). Dans ces conditions, rappelons aux agents qu'ils soient très vigilants lors des entretiens d'évaluation quant au tableau synoptique et à l'expression du chef de service ; n'hésitez pas à vous rapprocher de nous à ce moment-là.

Au final, 3 dossiers appuyés par la CGT ont été portés en « excellent » et un retenu en « très bon ».

**Votes par listes :**

**Pour : Direction**

**Abstention : CGT FP- Solidaires FP-FO**

**Contre : néant**

**Agents proposés pour la liste d'aptitude 2014 :**

- 1.BOSTEL Claude
- 2.ZYSK Françoise
- 3.CORVELLEC Bruno
- 4.GILLOT Corinne
- 5.GLEIZE Marie-Noëlle
- 6.PIERRE Gérard
- 7.GOUJON Patrice
- 8.FRERET Nathalie

**Agents classés « très bons »**

AUVRAY Alain  
BULLOT Laurence  
CHABOD Clélia  
JARDIN Christine  
LEMOING Fabienne

Comme à l'accoutumée, la CGTFP s'est abstenue au moment du vote tout en se déclarant favorable à la promotion des agents proposés.